

COMMUNE DE MASSAGUEL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 février 2021

L'an DEUX MILLE VINGT-ET-UN et le six février à dix HEURES trente MINUTES, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mr ORBILLOT Pascal, Maire,

Présents : Mmes DAMIEN Mélanie, COUGNAUD Caroline, RIVAIRAN Laetitia, VAISSIERE Pascale, Mme. GLEIZES Laure, Mrs ORCAN Michel, ORBILLOT Pascal, BOYER Jean-Yves, PASSEBOSC Jacky,

Absents : M. COUSINIER Denis

Secrétaire : Jean-Yves BOYER

=====

1) DELIBERATION RETRAIT DES COMMUNES SU SIVU

Vu le code des communes, notamment ses article L 163-1 et suivants et L 251-1 et suivants,

Vu l'arrêté en date du 18 novembre 1983 créant entre les communes d'Arfons, Belleserre, Cahuzac, Dourgne, Lagardiolle, Les Cammazes, Massaguel, Saint Amancet, Saint Avit et Verdalle un syndicat à vocation unique,

Vu l'arrêté du 15 avril 1985 autorisant les communes de Lescout et Cahuzac à adhérer à ce syndicat,

Vu les arrêtés modificatifs du 8 juillet 1986, 21 novembre 1989 et du 24 novembre 1989

Vu l'arrêté du 21 décembre 1994 qui transforme le SIVOM en SIVOM à la carte

Vu la délibération du 20 mai 2019 qui transforme le SIVOM à la carte en SIVU

Vu la délibération du conseil municipal de Garrevaques en date du 4 décembre 2019 demandant son retrait de SIVU

Vu la délibération du conseil municipal de Palleville en date du 12 décembre 2019 demandant son retrait du SIVU

Conformément au code général des collectivités territoriales prévoyant la procédure de retrait ; il vous est proposé :

- De vous prononcer sur la demande de retrait des communes de Garrevaques et Palleville dans les conditions contractuelles suivantes

- **Conditions financières**

- Aucune contribution financière ne sera versée ou reçue au titre de ce retrait. Les excédents et déficits seront conservés par le SIVU du canton de DOURGNE

- **Transfert de personnel**

- Aucun transfert

- **Transfert de patrimoine**

Aucun transfert

Le comité syndical, par (voix pour et abstention à l'unanimité)

- Accepte le retrait des communes de Garrevaques et Palleville du SIVU du canton de DOURGNE
- Décide la modification de l'article 1 des statuts, annexés à la présente délibération.

2) DELIBERATION DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'ISOLATION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de rénovation du réseau d'eau du secteur de la Toupinarié de la commune de de Massaguel. Des aides financières peuvent être allouées pour mener à bien ces opérations.

Des devis ont été demandés et le montant de ces travaux s'élève à
39 016,67€TTC / 32 513,89€ HT

Une subvention pourrait être demandée pour ces travaux à l'Etat et à la Région d'Occitanie.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de réaliser le projet d'isolation menuiserie école-mairie de la commune de Massaguel et sollicite une subvention auprès de l'Etat et de la Région d'Occitanie

Le plan de financement serait le suivant :

- subvention Etat: 16 256,95 €HT
- subvention Région :8 128,47 €HT
- participation communale : 14 631,25 €HT

3) ECLAIRAGE PUBLIC

M. le Maire explique au conseil les différentes options proposées par l'SDET (syndicat d'Electrification du Tarn) afin de faire des économies d'énergie. Le conseil décide de prendre la décision lors d'un prochain conseil.

4) TRAVAUX RESTAURANT : RETOUR DES ABF (Architectes des bâtiments de France)

M. le Maire explique au conseil que la demande de permis de construire déposé en mairie par la société LPZ Immo a reçu un avis simple avec des remarques de la part des l'ABF (Architectes des Bâtiments de France).

5) BUDGET : PRESENTATION DES INVESTISSEMENTS POUR 2021

Monsieur le Maire expose au conseil les projets prévus pour le budget 2021 de la commune. Les membres du conseil après réflexion, ont décidé qu'ils se réuniraient en commission pour travailler sur les futurs projets.

6) CIMETIERE : AGRANDISSEMENT, GESTION

Monsieur le Maire explique au conseil que le bientôt le cimetière de la commune n'aura pas la capacité pour répondre aux besoins des habitants de la commune. Il explique aux membres du conseil qu'il existe la possibilité d'acheter le terrain situé à côté du cimetière pour faire un agrandissement. Le conseil décide de prendre la décision lors d'un prochain conseil.

7) TRAVAUX ECOLE

M. le Maire informe le conseil que le chauffe-eau a été installé dans les toilettes de l'école.

Fin de séance à 13h.